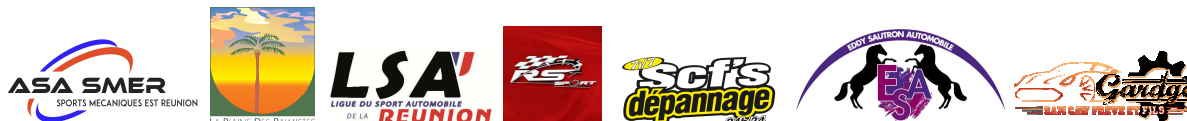


6^{ème} rallye régional de la Plaine des Palmistes Le samedi 26 septembre 2020



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion Maire de la Plaine des Palmistes
M. Jean-Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

COMITE D'ORGANISATION

M. Daniel PAYET	Président de l'ASA SMER
M. Nicol COCHARD	1 ^{er} Vice-Président de l'ASA SMER
M. Ilias PANCHBAYA	2 ^{ème} Vice-Président de l'ASA SMER
Mme Blandine MACAGNANGA	Secrétaire
M. Jean François HOARAU	Secrétaire adjoint
M. Emmanuelle COCHARD	Trésorière
M. Pascal CHATEAU	Trésorier adjoint
Membres : M ^{me} Béatrice TRICARD, M ^{me} Nathalie AGATHE, Mme Laetitia OSNON, Mr Vincent COCHARD, Mme Elise COCHARD, Mr Denis TECHER	

REMERCIEMENTS

Le comité d'organisation remercie pour leur concours :

Nos partenaires :

La municipalité de la Plaine des Palmistes

Ainsi que :

La Préfecture et la Sous Préfecture de Saint Benoit,
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien,
La Direction Départementale de la Sécurité Publique,
La Direction des Services d'Incendie et de Secours,
La Direction Régionale des Routes,
La Direction des Infrastructures Départementales,
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

La Presse Ecrite et Audiovisuelle,
Le Service Médical de l'Epreuve,

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cette Epreuve,
Les Riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 24 août 2020

Ouverture des engagements : Lundi 24 août 2020

Clôture des engagements : Lundi 14 septembre 2020 24h00

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 19 septembre 2020 de 13h à 19h et dimanche 20 septembre 2020 de 13h à 19h.

Vérifications des documents et des voitures le : Samedi 26 septembre 2020 de 07h à 10h30

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 26 septembre 2020 de 07h30 à 11h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 26 septembre 2020 à 10h00

Publication des équipages admis au départ le : samedi 26 septembre 2020 à 11h30

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 26 septembre 2020 à 11h30

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 26 septembre 2020 à 12h30 à la Plaine des Palmistes

Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 26 septembre 2020 à partir de 17h53 à la Plaine des Palmistes

Vérification finale le : Samedi 26 septembre 2020 à partir de 18h00 à la Plaine des Palmistes

Publication des résultats provisoires : Samedi 26 septembre 2020 à partir de 19h00 à la Plaine des Palmistes

Publication des résultats définitifs du rallye : Samedi 26 septembre- 30 minutes après – à la Plaine des Palmistes

Remise des prix : Samedi 26 septembre 2020 – à partir de 19h30 – à la Plaine des Palmistes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA SMER organise le Samedi 26 septembre 2020 en qualité d'organisateur administratif, un rallye automobile dénommé :

« 6^{ème} Rallye régional de la Plaine des Palmistes »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile (LSAR) le 18/06/2020 sous le numéro 2020/RR/1912/09/01 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ... en date du ../../2020.

Comité d'Organisation

Voir page 1

Réception des engagements : à compter du lundi 24 août 2020

Eddy SAUTRON automobile- 6, rue Marchesseaux Zone de la mare 97438 Sainte Marie – du mercredi au vendredi de 12h30 à 19h00 et le samedi de 09h à 13h. – 0692 85 92 55 Béatrice TRICARD

RS Sport – 49 rue Victor le Vigoureux – Saint-Pierre

Organisateur technique

L'organisateur Technique est l'ASA SMER.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège : Jean Roland GAUD licence 13799

Membres du collège : Patrick AGATHE licence 19014, Jérôme DEFAUD licence 175312

Directeur de Course : Emmanuelle COCHARD licence 13796

Directeur de Course Adjoint : André LATCHOUMANE licence 13791, Hassen PATEL licence 79232

Directeurs de course « épreuves spéciales » : Ilias PANCHBAYA licence 13750, Béatrice TRICARD licence 25363

Directeur de course « ouverture route » (tricolore) : Jean François HOARAU licence 19450

Organisateur Technique « autorité » : Stéphane LENEPEU licence 226973

Médecin Chef : François TIXIER licence 219424

Commissaires Techniques : Alain HOAREAU licence 13451, Jean Patrick BEGUE licence 57167, Nicol COCHARD licence 13797, Djounaid DHALED licence 156199, Emmanuel REVELIN licence 189727, Daniel MAILLOT licence 13744, Mathieu LEVENEUR licence 136152

Véhicules info sécurité : Johny FESSARD licence 43712

Véhicule Balai : Mickaël KICHENAMA licence 82933

Chargé des relations avec les concurrents : Nathalie AGATHE licence 34374

Chargé des relations avec la presse : Daniel PAYET licence 17520

Chronométrage/Classements : LSAR

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes suivant la disponibilité des officiels.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye « 6^{ème} Rallye Régional de la Plaine des Palmistes » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2020 et 2021 – Coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)
- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.
- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications finales seront effectuées le samedi 26 septembre 2020 à partir de 18h00.
En cas de démontage, les contrôles seront effectués au garage Phil'Auto.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maxi

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye « 6^{ème} Rallye Régional de la Plaine des Palmistes » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le **Lundi 14 septembre 2020 minuit**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - 335 €** pour les concurrents inscrits en challenge promo
 - 375 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : 750 € (x 2)

En plus des droits d'engagement, une somme forfaitaire pourra être demandée aux concurrents par tout organisateur qui proposerait un système de géolocalisation.

Sur cette épreuve, un système de géolocalisation sera utilisé et la somme forfaitaire est fixée à 50€.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et du montant forfaitaire pour la géolocalisation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au parc situé sur **le parking du stade de football de la Plaine des Palmistes**.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable des organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate des parcs de regroupement, d'assistance et fermés sont strictement interdits. Toute action publicitaire ou promotion sur l'image de cette épreuve peut être autorisée ou tolérée après une demande faite au préalable aux organisateurs de la manifestation.

Toutes affiches non autorisées sont interdites pendant la durée du meeting.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} rallye représente un parcours de 61,900 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,150 km.

Les épreuves spéciales sont au nombre de 6 :

ES 1, 3, 5 : Arums – 6,450 km

ES 2, 4, 6 : Frémicourt – 5,600 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.1p: Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

7.5.18.5: Géolocalisation

Les concurrents devront veiller à l'activation et au bon fonctionnement du boîtier de géolocalisation fourni par l'Organisateur dès le passage du véhicule à la vérification technique avant le départ et jusqu'à la fin de l'épreuve (ou leur éventuel abandon). Le boîtier devra être obligatoirement désactivé à la fin de l'épreuve. Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de ces prescriptions.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

9.1P. Classement particulier

Il sera établi un classement « CHALLENGE PROMO » selon le règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », à l'équipage vainqueur du classement « féminin », aux 3 premiers équipages du « CHALLENGE PROMO » et aux premiers de chaque classe.

La remise des prix se déroulera le samedi 26 septembre 2020 à partir de 19h30 à « *lieu à préciser* ».